



# Communiqué

Volume 26, No. 1    6 octobre 2021

## Règle de 50 jours de réemploi pour les membres retraités du Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario

À la suite de récentes demandes de renseignements, la Fédération des enseignantes et des enseignants de l'Ontario (FEO) tient à clarifier les règles de réemploi pour les membres retraités. La règle actuelle est de 50 jours. Cela signifie qu'un membre retraité peut travailler jusqu'à la fin du mois au cours duquel la limite de 50 jours est dépassée tout en touchant à la fois un revenu d'emploi et sa rente. S'il choisit de continuer à travailler après ce mois, sa rente est simplement suspendue jusqu'à ce qu'il arrête de travailler ou jusqu'au 1er septembre suivant, si cette date survient en premier. Pour chaque nouvelle année scolaire, une nouvelle limite de 50 jours s'applique à tous les membres retraités.

La FEO respecte le droit de tous les membres du Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario (RREO) de prendre leurs propres décisions concernant leur retraite en pondérant leurs facteurs financiers et personnels. Ayant pris l'importante décision de prendre leur retraite, ils comprennent que les règles concernant le travail après la retraite ne constituent pas un obstacle, mais leur offrent plutôt la possibilité d'offrir leurs talents au système scolaire dans des limites raisonnables.

Le site Web du Régime de retraite des enseignantes et des enseignants propose des ressources et des scénarios utiles :

**FAQ sur le réemploi :** <https://www.otpp.com/members/cms/fr/life-career-events/retirement-life/working-after-retirement/reemployment-faq.html>

**Aperçu du réemploi :** <https://www.otpp.com/members/cms/fr/life-career-events/retirement-life/working-after-retirement.html>

La FEO recommande aux membres retraités de comptabiliser leurs jours de travail et de communiquer avec une ou un spécialiste des rentes du RREO pour toute question concernant la façon dont les règles sur le réemploi s'appliquent à leur cas ou pour confirmer les détails de leur réemploi.



**Courriel :** [inquiry@otpp.com](mailto:inquiry@otpp.com)

**Téléphone :** 416-226-2700

ou 1-800-668-0105 (sans frais)

Télécopieur : 416-730-7807

ou 1-800-949-8208 (sans frais)

**Heures de service par téléphone :**

de 9 h à 16 h 30, du lundi au vendredi